



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS public est, par la présente, donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre, pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 323 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 185 rue Jean-Paul-Lemieux, l'installation d'une thermopompe sur la façade avant secondaire du bâtiment, soit la cour avant résiduelle donnant sur la rue Pierre-Gauvreau, alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que ce type d'équipement est autorisé dans les cours latérales et arrière uniquement.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 10 septembre 2025.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA